



## ANNEXE A – Cotitulaire

### DEMANDE : Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et/ou Bon canadien pour l'épargne-invalidité

Directives :

1. Une annexe distincte doit être remplie pour chaque cotitulaire du régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) qui n'a pas été nommé dans la Demande de Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité ou de Bon canadien pour l'épargne-invalidité.
2. Lisez le document attentivement. N'hésitez pas à poser vos questions à l'émetteur du REEI.
3. Le présent formulaire n'est valide que s'il est rempli, signé, daté et remis à l'émetteur du REEI. **Ne l'envoyez PAS directement à Emploi et Développement social Canada (EDSC).**
4. Veuillez en conserver une copie pour vos dossiers.

Nom de famille du bénéficiaire

Prénom du bénéficiaire

Second prénom du bénéficiaire

N°. de contrat du REEI





### A-1 Information sur le cotitulaire

Remplissez la section ci-dessous si vous êtes aussi un titulaire de régime du REEI.

- Le nom du titulaire doit être inscrit exactement comme dans la documentation liée au numéro d'assurance sociale.

Cotitulaire

Nom de famille

Prénom

Second prénom




Numéro d'assurance sociale

### A-2 Déclaration et consentement du cotitulaire

J'autorise l'émetteur du REEI à présenter une demande de subvention et/ou de bon.

Vous devez lire la présente section et la signer pour recevoir les subventions et les bons dans le REEI.

Je confirme que le bénéficiaire répond à tous les critères d'admissibilité énoncés à la section 6.1 de la *Demande de Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et/ou de Bon canadien pour l'épargne-invalidité*.

Je reconnais que je n'ai pas à fournir ces renseignements ni à donner mon consentement. Toutefois, sans mon consentement, le gouvernement du Canada ne peut pas verser la subvention ni le bon.

Si le cotitulaire est aussi un principal responsable des soins, l'annexe B doit être remplie

Je confirme avoir lu et compris le présent document, y compris la déclaration de confidentialité apparaissant dans la section A-3, et en avoir reçu un exemplaire et je consens à ce que mes renseignements personnels soient utilisés et partagés.

Date (aaaa-mm-jj)

Signature du cotitulaire



### A-3 Votre droit à la vie privée

La présente section explique pourquoi vos renseignements personnels sont recueillis et de quelle façon ils sont utilisés, partagés et protégés. Elle explique aussi comment vous pouvez consulter vos renseignements personnels.

Les renseignements que vous fournissez dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi canadienne sur l'épargne-invalidité* (LCEI) et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR) en vue de l'établissement de l'admissibilité à la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité (subvention) ou du Bon canadien pour l'épargne-invalidité (bon) (y compris pour les années précédentes afin de déterminer si des droits à la subvention ou au bon n'ont pas été utilisés); du calcul des montants à verser; et de l'administration de la subvention ou du bon. Aux fins de l'application de la LCEI et de la LIR, ces renseignements peuvent être utilisés par EDSC, l'Agence du revenu du Canada et l'émetteur et communiqués entre eux.

Le numéro d'assurance sociale (NAS) est recueilli en vertu de la LCEI et de la LIR. Ce numéro tiendra lieu d'identificateur de dossier pour garantir l'exactitude de votre identité, ce qui permettra de vérifier l'admissibilité du bénéficiaire au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH), son lieu de résidence et son revenu familial et, ainsi, de déterminer si la subvention ou le bon peuvent être payés. Bien que l'on vérifiera l'admissibilité au CIPH, les renseignements contenus dans le Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées (c.-à-d. la nature de l'incapacité du bénéficiaire) ne seront cependant ni recueillis, ni utilisés, ni communiqués.

La présentation de la demande est volontaire. Cependant, si vous refusez de fournir vos renseignements personnels, EDSC ne sera pas en mesure de traiter votre demande.

Les renseignements que vous fournissez pourraient être utilisés ou communiqués par EDSC à des fins d'analyse de politique, de recherche et d'évaluation pour l'administration ou la conception du REEI, de la subvention et/ou du bon. Afin de mener ces activités, diverses sources d'information sous la garde et le contrôle d'EDSC pourraient être consultées. Toutefois, les autres utilisations ou divulgations de vos renseignements personnels ne serviront jamais à la prise d'une décision administrative à votre sujet (comme une décision sur votre admissibilité à la subvention ou au bon).

Vos renseignements personnels sont administrés conformément à la Loi canadienne sur l'épargne-invalidité, à la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social, à la Loi sur la protection des renseignements personnels, à la Loi de l'impôt sur le revenu et à toutes les autres lois applicables. Vous avez droit d'accéder à vos renseignements personnels et d'exiger qu'ils soient corrigés. Ils seront conservés dans le fichier de renseignements personnels HRSDC PPU 038. Les directives pour obtenir ces renseignements sont énoncées dans la publication du gouvernement intitulée *Info Source*, que vous pouvez consulter à l'adresse suivante : [www.infosource.gc.ca](http://www.infosource.gc.ca). *Info Source* est également accessible en ligne dans les centres Service Canada.

Les renseignements personnels du titulaire du régime sont utilisés pour confirmer son identité dans le Registre d'assurance sociale afin de déterminer le REEI approprié.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et du Bon canadien pour l'épargne-invalidité :

Téléphone : 1-800 O-Canada (1-800-622-6232); 1-800-926-9105 (ATS)  
Courriel : [rdsp-reei@hrsdcc.gc.ca](mailto:rdsp-reei@hrsdcc.gc.ca) Internet : [www.epargneinvalidite.gc.ca](http://www.epargneinvalidite.gc.ca)